

Prix des initiatives étudiantes pour le climat

Appel à candidatures

Contexte

Adopté le 9 novembre 2022 à la suite d'une vaste concertation associant de nombreuses parties prenantes (regroupements d'universités, écoles, organismes de recherche, étudiants, enseignants-chercheurs, entreprises, rectorats, ministères, collectivités locales, CROUS etc.), le schéma régional de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (SRESRI) définit les priorités et orientations stratégiques de la Région Île-de-France dans ces domaines pour la période 2023-2028.

Le SRESRI 2023-2028 intègre les enjeux de la lutte contre le changement climatique comme le veut la loi climat et résilience du 22 août 2021. Il vise à ce que chaque établissement, chercheur, enseignant et étudiant francilien contribue à l'attractivité de la Région Île-de-France sur les plans éducatif, scientifique, économique et culturel tout en créant les conditions pour adapter les comportements et diminuer leurs impacts sur l'environnement.

La Région Île-de-France souhaite mettre à l'honneur les étudiants qui sont engagés et porteurs d'actions et d'initiatives dans le domaine de l'environnement et de lutte contre le changement climatique notamment au sein de leur campus universitaire.

Afin de valoriser cet engagement étudiant en faveur de la lutte contre le changement climatique, elle organise le « **Prix des initiatives étudiantes pour le climat** ». Ce Prix vise à récompenser les meilleures initiatives étudiantes visant à atténuer le changement climatique ou à s'y adapter et à encourager leur déploiement au sein des campus franciliens.



Objectifs

Le « **Prix des initiatives étudiantes pour le climat** » vise à faire connaître, valoriser et promouvoir les initiatives des étudiants en faveur de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique qui contribuent à la transition écologique des établissements ou des campus. Il entend mettre à l'honneur le rôle clé que peuvent avoir les étudiants pour répondre aux enjeux climatiques et environnementaux.

Calendrier

Lancement appel à candidatures	16 septembre 2024
Date limite de dépôt des dossiers	18 octobre 2024 à 17h00
Recevabilité, éligibilité et instruction des dossiers	Du 21 octobre au 25 octobre 2024
Jury de sélection	Fin octobre 2024
Remise des Prix lors de la conférence des initiatives étudiantes pour le climat	27 novembre 2024

Périmètre et éligibilité

Les porteurs d'initiatives

Sont éligibles les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en Île-de-France pour l'année universitaire 2024-2025.

Le porteur de projet peut être une étudiante ou un étudiant, un groupe d'étudiants (projet collectif) ou une association étudiante localisée en Île-de-France.

En cas de projet collectif, chacun des étudiants est tenu de candidater en indiquant les noms des autres étudiants porteurs du projet collectif.

Les projets tutorés ou collectifs menés par les étudiants dans le cadre de leur cursus sont éligibles. En cas de projet porté par une association étudiante, c'est son responsable légal qui est tenu de candidater pour le compte de l'association.

Les initiatives

Les initiatives désignent des actions ou projets exemplaires ou innovants menés par un ou plusieurs étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en Île-de-France dans l'objectif d'agir pour lutter contre le changement climatique et/ou s'adapter à ses conséquences.

Il doit s'agir d'actions déjà réalisées sur les périodes universitaires 2023/2024 ou 2024/2025 en lien avec les enjeux environnementaux et climatiques notamment :

- La production et la consommation responsable (ex : nutrition et alimentation,...)
- Les transports et la mobilité (ex : covoiturage, vélo, transport en commun,...)
- L'économie circulaire (ex : recyclage, tri, réemploi et réduction des déchets,...)
- L'urbanisme durable (ex : ilot de fraîcheur, gestion des espaces vert,...)
- La protection de la biodiversité (ex : ruches,...)

Critères de sélection

La sélection des projets par le jury se fera sur la base des critères suivants :

- Le nombre de personnes ciblées et/ou impactées par le projet
- Le caractère innovant, original et créatif du projet
- La capacité du projet à être réitéré et déployé à plus grande ampleur
- Le caractère utile et bénéfique du projet pour ses usagers/cibles
- La qualité et la rigueur apportées dans le dossier de candidature
- La pérennité et la durabilité du projet

Déroulement du concours

Les étudiants qui souhaitent participer au concours doivent candidater sur la plateforme des aides régionales : <https://mesdemarches.iledefrance.fr/> avant 17h00 le 18 octobre 2024.

Un dossier incomplet ou reçu hors délai sera considéré inéligible.

Les dossiers déposés seront étudiés par les services de la Région Île-de-France puis seront évalués par un jury composé de représentants des services de la Région et de professionnels divers notamment des acteurs impliqués dans les questions climatiques de l'enseignement supérieur.

La qualité rédactionnelle du dossier sera prise en compte. Une attention particulière sera apportée aux projets les plus innovants, originaux et créatifs.

Prix et attribution

L'attribution des Prix sera dévoilée à l'occasion d'un évènement de la Région Île-de-France réunissant étudiants et acteurs franciliens de l'enseignement supérieur autour des questions climatiques.

Les 3 meilleurs projets sélectionnés par le jury seront récompensés de la façon suivante :

- Un Prix de 1 500 € sera accordé à l'initiative élue la meilleure par le jury.
- Deux Prix de 1 000 € chacun seront accordés aux deux autres initiatives sélectionnées par le jury.

Un Prix « coup de cœur » de 500 € pourra éventuellement être attribué sur décision du jury.

Les montants accordés seront versés directement au(x) porteur(s) de projet (individuel ou collectif) dont les initiatives auront été sélectionnées par le jury.

Les Prix remis aux lauréats ne constituent pas une aide financière mais une récompense a posteriori des initiatives qu'ils ont mis en œuvre.

Dossier de candidature

Les étudiants ou associations étudiantes qui souhaitent participer au Prix doivent obligatoirement candidater en ligne sur la plateforme des aides régionales mesdemarches.iledefrance.fr

Chaque dossier de candidature comprend :

- Une description de l'initiative réalisée avec les résultats et impacts mesurables du projet (s'il y en a) et éléments de mise en valeur (images, vidéos, articles, etc.) avec justificatifs joints ;
- Le CV du/des candidat(s) ou de l'équipe ou du représentant légal pour les associations ;
- Le certificat de scolarité dans un établissement d'enseignement supérieur francilien du ou des étudiant(s) ou un justificatif de domiciliation en Île-de-France pour les associations ;
- Le(s) RIB du porteur(s) de projet qu'il soit individuel ou collectif.

Contact

Pour toute question s'adresser à : etudiants.climat@iledefrance.fr